



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 007  
Séance du 29 janvier 2021

**Demande de remise gracieuse présentée par un personnel  
dans le cadre de son activité de régisseur**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 27*

*Nombre de membres représentés : 1*

*Nombre de vote pour : 28*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La demande de remise gracieuse présentée par un personnel dans le cadre de son activité de régisseur telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Comportant des informations nominatives, elle n'est pas publiée.

Fait à Arras, le 29 janvier 2021

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr